



ARRÊTÉ N° 2026-AG001

PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU MAIRE À LA CCID

Secrétariat Général

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L.1414-2 et 2122-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-014 en date du 10 juillet 2020 déléguant au Maire de prendre toute décision ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est absent lors de la Commission Communale des Impôts Directs du **20 février 2026** ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Corinne BOUËTARD, adjointe en charge de la communication et de l'évènementiel, est déléguée pour assurer le 20 février 2026 la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs en remplacement de Monsieur le Maire, empêché.

Article 2 : Madame Corinne BOUËTARD, est déléguée à signer tous les documents relatifs à cette délégation.

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au représentant de l'État.

Notifié le

L'intéressée,

Corinne BOUËTARD

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 février 2026,

Le Maire,

Gilles FRAYSSE